



Partage votre engagement

Projet : 0000010225985304
Version : 0.01

Responsabilité civile

Nature des garanties	Montant des garanties	Franchises
Tous dommages garantis sans pouvoir excéder pour :	15 000 000 € par année d'assurance	
• Les dommages corporels	15 000 000 € par sinistre	NEANT
• Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par sinistre	75 € par sinistre
• Intoxications alimentaires	1 200 000 € par année d'assurance	
• Faute inexcusable	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	NEANT
• Vol par les préposés	200 000 € par sinistre	225 € par sinistre
• Atteinte accidentelle à l'environnement	750 000 € par année d'assurance	10 % des dommages Minimum : 400 € Maximum : 1 600 €
• Biens mobiliers confiés (Tous dommages confondus)	200 000 € par sinistre	10% de l'indemnité Minimum : 150 € Maximum : 450 €
• Annulation de voyage :		
- Annulation totale,	10 000 €	10 % de l'indemnité
- Séjours avec nuitée,	par sinistre et	
- Pour une cause externe	par année d'assurance	
• Dommages Immatériels non consécutifs	100 000 € par sinistre	10% de l'indemnité Minimum : 150 € Maximum : 450 €
• Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon franchise de la garantie mise en jeu
• Recours	50 000 € par sinistre	NEANT
• Occupation temporaire de locaux :	par sinistre :	
- Incendie	1 500 000 €	
- Dégât des eaux	100 000 €	10% de l'indemnité
- Dommages	30 000 €	Minimum : 150 € Maximum : 450 €
- Vol	30 000 €	
- Bris de glace	10 000 €	
- autres dommages	10 000 €	
• RC environnementale	35 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre

Ce document n'est qu'un résumé : le souscripteur ne peut donc s'en prévaloir pour faire droit à indemnité. Seul constitue pour base contractuelle le texte des conventions spéciales, des annexes, des conditions générales, et des conditions particulières.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05

Tél : 01 56 24 76 00 – Fax : 01 56 24 76 27 www.saint-christophe-assurances.fr